



Compte Rendu du CA de l'UL du 05/05/2015 par les représentants des BIATSS Snpptes – A&I UNSA

Le CA débute à 9h15

Procurations : 4

1. Informations du Président et du Vice-président

Dossier IDEX/I-Site. Le Président nous enverra la fiche de notation car il y a un souci de traduction dans la note du jury pour le moment. L'UL a été auditionnée le 23/04. La présentation durait 20 minutes, suivie de 60 minutes d'échange avec le jury. Principales questions posées : pourquoi IDEX ou I-Site ? Apport des industriels ?

Selon le Président : la balance IDEX/I-Site se fait aussi par rapport à la réussite aux Investissements d'Avenir. Or nous sommes peu présents dans ce domaine, et ceci peut expliquer la proposition de reclassement du jury.

La présélection du jury a été extrêmement sévère. Deux projets réorientés d'IDEX vers I-Site : Lorraine (pas assez de rayonnement international) et Montpellier (dossier uniquement centré sur les sciences de la vie, ce qui n'est pas l'objet de l'IDEX).

L'UL a obtenu 8 B (recherche, formation, valorisation) et 4 A. Ceci étant, au premier appel à candidature IDEX, le jury avait estimé que Bourgogne Franche-Comté et Lorraine avaient un excellent dossier mais pas assez de puissance scientifique pour candidater IDEX. Il fallait imaginer une catégorie nouvelle pour ces dossiers, ce qui a conduit à l'I-Site. Le jury ne s'est pas déjugé, c'est logique.

Le CA sera interrogé sur la suite de notre candidature. Toutefois, le Président ne voit pas comment on pourrait poursuivre sur le dossier IDEX. Ceci dit, on peut avoir des niveaux différents en I-Site, on va donc sans doute se positionner sur un gros I-Site.

Un administrateur précise que si on compare au cas de Munich par exemple, le Président de cet établissement pousse fortement les équipes à travailler ensemble. On ne constate pas ces synergies en Lorraine.

IUF - Le Président répond à la demande d'un administrateur sur le nombre des membres lorrains de l'Institut Universitaire de France (IUF). Quatre nouveaux cette année, deux juniors et deux seniors. Le Président engage les enseignants à déposer des demandes et à ne pas s'auto censurer. Le dossier est moins compliqué à construire qu'un ERC pour lequel d'ailleurs un accompagnement de l'UL est proposé.

Un administrateur signale 2 erreurs concernant l'IECN dans ce tableau...

Dotation et Prélèvement sur les fonds de roulement des établissements. La méthode reste discutable et ne résous rien pour l'an prochain. Le manque de 100 M€ de cette année sera identique. Comment fera l'Etat ? L'ENIM a fait partie des « ponctionner ».

Concernant notre propre budget, nous avons obtenu 2 M€ pour compenser partiellement le GVT. Cette somme n'était pas incluse dans notre socle budgétaire, et elle sera intégrée pour la dotation 2016 à notre masse salariale. A priori, c'est une bonne nouvelle, cela relâche un peu la tension sur la masse salariale. Au total, 4 M€ nous sont apportés, mais une partie de cette somme était connue, donc déjà intégrée dans notre budget (exemple : masse salariale correspondant à 20 emplois nouveaux). Mais la réserve de précaution passe de 1,2 M€ à 2,6 M€. Donc nous avons 1,4 M€ en moins. De



toute façon, notre masse salariale reste extrêmement contrainte. En plus, certaines dépenses telles que l'augmentation du régime indemnitaire des BIATSS de catégorie A ont été sorties du budget 2015 au moment du vote du budget 2015 et le Président tient avant tout à ce qu'elles soient réintégrées.

L'affectation masse salariale ou fonctionnement de cette dotation complémentaire devra être arbitrer en directoire.

Un administrateur, élu au CNESER, signale le rejet massif du CNESER de cette allocation de moyens, non sur le fond mais sur la forme (pérennité du financement de l'ESR avec des prélèvements sur les Fonds de roulement).

Intégration de l'ENIM dans l'UL - les groupes de travail travaillant à l'intégration de l'ENIM au sein de l'UL continuent. Le CA de l'ENIM a voté, après un débat intense, sa demande d'intégration à l'UL (14 pour - 8 contre)

Vote électronique - Le Secrétaire Général signale que le décret de création de l'UL prévoit d'organiser des réunions à distance. Un premier texte a été proposé au CT pour cadrer cette façon de faire : procédures, cas à exclure, etc. Le vote a été repoussé afin de proposer une concertation plus large via un groupe de travail qui intégrera des représentants des conseils centraux, des organisations syndicales etc. 3 candidats sont à désigner au CA.

Le Président entend la crainte de voir des votes électroniques organisés pour beaucoup de décisions de l'établissement.

Candidat du CA déclarée en séance : B. VAILLANT pour les BIATSS.

Elections à venir : Rappel du Président sur les élections partielles au CA (3 sièges) et au CNESER entre autres le 28 mai.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 mars 2015

Un administrateur indique qu'en page 4, la question de la laïcité est introduite « suite aux attentats du 7 janvier ». On pourrait croire que la question ne se pose qu'à partir de cela.

Le Président entend cette remarque, mais ce rappel provient bien suite aux attentats. On va simplement ôter le début de la phrase en question.

Vote : pour à l'unanimité (avec cette correction).

Enjeux stratégiques & Politique d'Établissement

3. Réponses à l'appel à projets régional et européen 2015 présenté par le VP CF (volet Formation) et la direction de la Recherche (volet Recherche)

Un document a été transmis à la Région Lorraine suite à l'appel « formations innovantes ». Une somme de 375 k€ est demandée. Attendus : rentrer dans le cadre des objectifs régionaux (ne pas se répéter par rapport aux années précédentes) ; montrer une coordination au niveau établissement, pas seulement une demande de la part de la composante.

Le Président intervient sur les critères d'éligibilité au FEDER qui sont très stricts et de façon générale compliquent la rédaction du dossier. Le Président contactera le Président de Région à ce sujet.

Pour le volet recherche, les dossiers ont été transmis le 7 avril dernier. Les dossiers thèses et post-docs, non éligibles au FEDER, ont été traités comme les années précédentes. Les dossiers de recherche ont dû intégrer la nouveauté liée au FEDER.



Le Président signale qu'une coordination a été organisée avec les EPST dans ces projets.

Vote de la liste des projets : pour à l'unanimité.

4. Réponses à l'appel à projets « Projets Exploratoires Premier Soutien » Mirabelle 2015 par la direction de la Recherche

L'appel à projet conjoint UL-CNRS existe depuis 3 ans. Le but est de lancer des projets exploratoires à risques qui mettent en rapport au moins 2 Pôles scientifiques (au moins un laboratoire de sciences dures et un de SHS). L'enveloppe est partagée 50-50 entre l'UL et le CNRS.

5. Repositionnement de la mission « égalité entre les hommes et les femmes » de l'Université de Lorraine (pour avis)

L'objectif proposé par le président est de fusionner cette mission avec la mission « diversité ». Le chargé de mission envisagé est M. Tisserand, enseignant-chercheur à Metz, qui a accepté. C. Schumpf lui sera associée en tant que chargée des relations avec le CHSCT.

Un administrateur indique qu'en la matière il existe deux écoles. Celle qui pense que l'égalité HF doit rester un sujet à part. Etant de l'autre école, il pense que ces sujets sont connexes.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

Ressources Humaines par la VP RH

6. Congé de formation professionnelle 2015 : procédure et enveloppe de mois de formation pour l'année 2015

La proposition de l'UL est de reconduire le dispositif de l'an dernier, soit 51 mois mobilisables.

Une de vos élus intervient suite au vote du CT qui s'est prononcé avec 8 refus de vote. Les 51 mois sont budgétairement bloqués au niveau de l'UL. Les personnels qui partent ne sont pas remplacés et l'indemnité versée est bloquée à 85 % du salaire sans pouvoir bénéficier de primes. Donc pourquoi un blocage à 51 mois puisque cela n'a pas d'incidence budgétaire en central.

Le DRH répond en précisant que l'idée est de dire que dans le budget de la FC, on convertira l'équivalent de 51 mois. La réglementation explique les cas où on peut refuser un congé de FP, notamment si la relation entre le projet de l'agent et ceux de la composante sont trop distants. Il peut également y avoir un refus pour insuffisance de financement, mais un décret encadre cela (il précise que l'argument financier ne peut être utilisé que si le budget global de la formation dépasse 0,2% de la masse salariale). Nous ne sommes pas à ce niveau. 51 mois est plutôt une enveloppe qui semble bien convenir : il doit garantir que nous ne restreindrons pas la politique formation, et ne provoque pas de difficultés majeures de remplacement des personnels. En logique comptable, il manque 300 k€ pour assurer les demandes.

En ce qui concerne le remplacement des personnels en congé formation, le DRH précise que les personnes peuvent être remplacées mais sur le budget propre des composantes. Suite à la demande votre élue, il précise que les 15 % d'économie de masse salariale



sont utilisés pour financer les remplacements de personnels pour cause médicale (congé de longue maladie, longue durée ou maternité (coût annuel d'environ 1 M€).

Vote : 1 refus de vote, 3 abstentions, autres pour.

Vos élus se sont abstenus car l'an dernier, c'est bien un argument financier qui a été posé pour refuser un congé formation. D'autre part, le remplacement des personnels en congé formation sur le budget propre des composantes peut poser « problème » lors de la demande des agents au niveau de la composante.

7. Plafond d'heures complémentaires concernant les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et vacataires à compter de l'année universitaire 2015-2016 par la VP RH

La direction de l'UL, suite au groupe de travail, propose de fixer un plafond d'heures complémentaires aux enseignants titulaires d'une part, aux vacataires d'autre part. Il s'agit de donner aux enseignants-chercheurs le temps de réaliser des activités de recherche et de réaliser un enseignement de qualité. Du point de vue de l'Etablissement, il s'agit aussi de répartir au mieux la charge. Le plafond est de 192h pour les enseignants-chercheurs et enseignants. Sur la base de 13/14, 168 enseignants-chercheurs dont 12 professeurs sont aujourd'hui concernés ; 72 enseignants le sont également. Les Collégium Technologie et DEG ont envoyé des motions en demandant de préciser ce qui est n'est pas inclus dans ce plafond. Fortes discussions sur la FC, ou le sous-encadrement (Collégium DEG). L'objectif de la Présidence n'est surtout pas de pénaliser la FC, mais bien de répartir la charge d'enseignement. Faut-il envisager une étape transitoire ?

Un administrateur n'a personnellement pas voté la motion de DEG. La question du sous-encadrement est légitime, mais le plafonnement à 192h est quand même très raisonnable. Et comme déjà évoqué, qu'en est-il des situations hors établissement ? Des personnels peuvent contourner cette limite en diversifiant les établissements où ils interviennent...

Le Président rappelle que les interventions hors de l'UL sont soumises à autorisation. Il ne semble pas y avoir de dérive. S'il y en a, elles se font hors de la légalité de la demande, auquel cas il faut les identifier et les corriger... Il faut donc faire la chasse à ceux qui ne déclarent pas leurs heures ! Toutefois, dans le cas où la formation continue est fortement développée, il faut envisager une mesure transitoire qui permette de se donner le temps de réorganiser les services et propose pour 15/16 : 1/3 de service en plus de manière temporaire (soit 64h pour les EC, et 96h pour les enseignants). On reverra l'an prochain, après avoir analysé où et comment se fait la FC. Attention, l'apprentissage n'est pas de la FC.

Un autre administrateur trouve que la limite est généreuse. Quitte à organiser un réexamen, ne faut-il pas aussi, par exemple dans 2 ans, réexaminer la limite ? Avec les plafonds transitoires augmentés, combien reste-t-il de personnes qui dépassent ? Ne faut-il pas autoriser ce volant supplémentaire seulement dans le cas de la FC ?

Le Président rappelle qu'actuellement on ne peut malheureusement pas vérifier si les enseignements sont ou pas dans le cadre de la FC. On peut le dire, toutefois.

Un représentant des collectivités se dit en phase avec le discours de transparence du président mais attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas être trop rigoureux mais surtout que cette limitation ne devienne pas un frein pour la réalisation de la formation continue.



L'administrateur précédent confirme qu'il n'est pas très chaud pour ce plafond transitoire augmenté. La limite de 192h est déjà suffisamment généreuse. Il faut vraiment identifier l'action de FC, car ne comprend pas que l'on vote déjà une dérogation à une règle que nous allons instituer.

Un administrateur partage l'idée que le plafond proposé est généreux. Il faut développer notre recherche, le jury IDEX l'a montré. Il faut développer l'enseignement en non présentiel, et certainement faire le ménage dans notre offre de formation et programmes d'enseignement. Il faudra pour les collègues concernés accepter une baisse de leur niveau de vie...

Un autre administrateur souligne l'initiative. Le message politique va dans le bon sens, il faut donner les moyens pour soutenir l'activité de recherche. Les HC sont une rente de situation pour certains. Il est également favorable à ne pas augmenter transitoirement ce plafond.

Un administrateur attire l'attention du conseil sur le fait que des doctorants contractuels fraîchement agrégés doivent légalement assurer des heures d'enseignement, or souvent ils ne peuvent pas car les enseignements sont trustés par les enseignants titulaires... Peut-on proposer 2 votes ? Un sur la mesure « de base » et l'autre sur la mesure transitoire.

Un administrateur signale que si notre RH est à ce point en décalage avec ce que nécessitent nos besoins, il faudrait recruter dans ces sections ! Pour lui, il n'y a pas de rapport direct entre le plafonnement de service et un déficit de formation continue. Le sous encadrement chronique est entretenu à certains endroits. Il faudrait une analyse beaucoup plus fine. Il est également pour distinguer les deux votes.

Le Président propose de voter d'abord l'ensemble des plafonds et dans un deuxième temps la possibilité de dérogation de 64 h supplémentaires mais uniquement justifiées par de la FC.

Vote sur le plafond proposé : EC à 192h, personnels hors UL 192h, BIATSS et chercheurs UL 96h : unanimité pour.

Vote sur la dérogation transitoire (année 2015-2016) pour les enseignants et enseignants-chercheurs : 64h si justifiés par des actions de FC : 1 contre, 7 abstentions, autres pour.

Vie Institutionnelle

8. Rapport annuel des chargés de mission (pour information)

Le président informe que le but est de recueillir l'avis des administrateurs sur les rapports, pas forcément en séance mais par la suite. Un débat sera organisé au prochain CA le cas échéant.

9. Modification des statuts de l'UFR STAPS-Faculté du Sport

Le secrétaire général signale que les statuts n'ont pas été modifiés depuis la création de l'UFR en 1985. Il y a un toilettage nécessaire des statuts et la volonté de la part de l'UFR de réaffirmer sa dimension d'enseignement et de recherche. Des ajustements techniques (élections, représentation, avis, etc.) sont également réalisés.

Vote : 1 contre, autres pour.



10. Statuts de l'Association AVERE Lorraine (Association des Véhicules Électriques Routiers Européens)

Le Président indique que se développe en France un réseau associatif qui mêle territoire et industriels pour promouvoir la mobilité électrique. Une cotisation de 1 000 € est demandée.

Vote : 1 refus de vote, unanimité pour.

10bis. Nomination au Conseil de gestion de la fondation NIT.

Le collège établissement est formé de 3 membres désignés par le CA : le Président, et 2 autres personnes. Le Président propose Christophe Schmitt qui y était déjà et Karl Tombre en tant que VP chargé de missions entreprises.

Vote : 1 refus de vote, unanimité pour.

Recherche & Valorisation

11. Création des Equipes-Projets Communes Coast et Multispeech au sein de l'UMR 7503 LORIA

Président : Création dans l'esprit de l'INRIA : équipe montées pour 4 voire 8 ans maximum.

Vote : unanimité pour.

12. Modèle de contrat d'association en qualité de « membre associé » d'une unité de recherche

Le Président présente ce contrat en signalant qu'il s'agit de cadrer l'association d'un collègue à une Unité de Recherche, afin de mieux la formaliser.

Un administrateur est un peu étonné de la forme retenue (contrat de droit public) d'autant que les chercheurs associés peuvent venir du privé (ICN par exemple). On aurait pu envisager un statut plutôt qu'une forme contractuelle.

Nathalie HIESIEGER précise que ce choix est celui du CS qui a souhaité un engagement mutuel.

L'administrateur répond que cela risque de ne pas être très attractif pour d'éventuels chercheurs car cela a une forme contraignante pour le chercheur par rapport à la tutelle. Un aspect usine à gaz.

Vote : 1 contre, 1 abstention, autres pour.

Etudes & Insertion Professionnelle par le VP CF

13. Principes d'évaluation des étudiants (pour information)

a. Licences

b. Licences Professionnelles

c. Masters

Le VP CF rappelle que ce sont les collégiums qui statuent au final sur les modalités de contrôle des connaissances. Plusieurs niveaux, dont celui présenté ici, le niveau général



s'appliquant à tous les collégiens. A part la suppression du quitus, les modalités n'ont pas changé depuis l'an dernier.

A la question des étudiants sur les régimes spéciaux d'études « Que faut-il présenter afin d'être considéré comme salarié ? », le VP CF répond « le contrat de travail ».

Le VP Etudiant précise qu'aujourd'hui la loi dit qu'il ne faut pas cotiser à la SS étudiante. Ceci doit nécessiter 15h/semaine. Une réflexion est en cours à l'UL pour diminuer ce nombre d'heures.

14. Création du Diplôme d'Université Préparation aux métiers et concours des Bibliothèques

Ce DU est un projet de transformation d'une formation aux concours des métiers de bibliothèque. Actuellement, ce type de formation ne donne lieu à aucune reconnaissance de formation. Le diplôme sera rattaché à l'IUT Nancy-Charlemagne.

Vote : 1 contre, autres pour.

15. Création du Diplôme d'Université Prise en charge des enfants, des adolescents et des familles avec la psychothérapie « Désensibilisation et Reprogrammation par Mouvement des Yeux »

Ce projet de DU est essentiellement de la formation continue.

Vote : 1 contre, autres pour.

16. Modification du Diplôme Inter Universitaire Sexologie et détermination du tarif applicable

17. Modification du Diplôme Inter Universitaire d'Études de la Sexualité Humaine et détermination du tarif applicable

18. Modification du Diplôme Universitaire Conseil et Education Sexuelle et détermination du tarif applicable

Les points 16 à 18 sont des mises à niveau de diplôme pour attribution du titre de sexologue.

Vote sur les 3 points 16-18 : 1 contre, autres pour.

19. Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Alsace pour le compte de MÉDIAL

Le Président précise que ce point a été inscrit à la demande de la DRAC pour nécessité administrative. La Présidence a expliqué qu'un tel avis n'a pas besoin de passer en CA.

Vote : unanimité pour.

20. Modification du calendrier universitaire 2015/2016 à la suite de la publication du calendrier scolaire national



Le calendrier des vacances de Printemps a changé du fait que l'académie a changé de zone.

Vote : unanimité pour.

Vie Universitaire

21. Structuration et statuts du Bureau Régional de la Vie Etudiante par le VP Etudiant

Les statuts du BRVE ont été remaniés. Le BRVE sera un lien entre les étudiants et les conseils. Des membres sont élus et nommés. Il s'agit de faire un lien entre ce qui se passe à l'université et ce qui se passe sur les campus.

Suite à une question sur le rassemblement de sites pour un seul BVE, le VP étudiant répond que cela a été fait après concertation avec notamment les BDE étudiants qui souhaitent une meilleure synergie entre les sites. Si nécessaire, ceci pourra être revu dans le futur.

Le président répond que la volonté était de ne pas créer les BVE sur le périmètre d'une composante, qui, de plus, doit pouvoir créer un lien institutionnel hors des composantes de l'UL (ex. Epinal).

Vote : unanimité pour.

22. Attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 2^{ème} session de l'année 2015

Les documents ont été fournis aux administrateurs. La dépense globale de 55 k€. Les sites délocalisés (ENSTIB) sont plus présents.

Vote : 1 refus de vote, unanimité pour.

23. Accord transactionnel entre l'Université de Lorraine et ONET NANCY : reporté

Juridique

24. Bilan des actes pris par le Président de l'Université de Lorraine en application de sa délégation – 2^{nde} partie relative aux conventions (pour information) présenté par le Secrétaire Général

7 grands domaines ont été définis (+ le domaine « autres »), essentiellement pour la simplicité de lecture. L'idée est de définir un sentiment global sur les 6 000 conventions établies : cela donne à voir un tableau général de l'activité de l'UL : relations avec les partenaires pour la formation, la recherche, activité bien répartie entre les composantes, etc.

D'après le président, Le document donne une bonne vision de notre activité. C'est un gros travail juridique qui a été effectué car nombre de ces conventions ne sont pas des conventions cadre.



Achats & Marchés Publics

25. Bilan du plan d'action des achats (PAA) 2014 par le directeur des achats

Le PAA est décomposé en 2 parties : bilan des actions passées ; nouveaux marchés.

En 2014, est apparu au niveau national la nécessité d'un gain de 2% chaque année par rapport aux achats de l'année précédente.

Vote : unanimité pour.

26. Composition et fonctionnement de la Commission des Achats : modifications par le directeur des achats

La CA a pour rôle d'éclairer le Président de l'UL dans sa décision d'attribution de certains marchés, notamment ceux dépassant le seuil de 134 k€, mais aussi sur toute autre question relative aux achats.

Dans la composition on trouve entre autres 4 représentants des composantes de l'UL définies dans l'annexe technique. Il s'agirait de remplacer l'IUT Metz par l'IUT Charlemagne (déjà acté dans les faits). Il est aussi proposé que le Directeur de la composante puisse, à défaut du Président, désigner le représentant. Enfin, on propose de définir des règles de définition de suppléants.

Vote : unanimité pour.

27. Politique relative aux déplacements : compléments à la délibération du 16/12/2014 par le Secrétaire Général

Une politique un peu plus restrictive que précédemment a été votée pour les déplacements en décembre 2014. Sa mise en œuvre date du 1^{er} mars 2015. Toutefois, des composantes ont fait remonter des éléments : cas non prévus (prise en compte explicite de la taxe de séjour, petit-déjeuner inclus), demandes de précisions, simplifications (déplacement pouvant se faire à partir de la résidence administrative), etc. Une dérogation peut dans tous les cas être appliquée après accord exceptionnel du Président : cela permet de couvrir des cas éventuellement non prévus par la réglementation.

Vote : unanimité pour.

27bis. Avenant de prolongation pour six mois de la Délégation de Service Public concernant la mise à disposition et exploitation de photocopieurs, destinés aux utilisateurs de certaines infrastructures de l'Université de Lorraine par le directeur des achats.

Cet avenant concerne les bibliothèques universitaires. Cela fait quasiment un an que l'UL est à la recherche d'un nouveau fournisseur titulaire de la DSP. Il reste quelques discussions avec le seul candidat encore en lice.

Vote : unanimité pour.

Relations internationales

28. Dispositifs pour le financement de la mobilité internationale sortante des étudiants à compter du 1^{er} janvier 2015 - amendement en faveur des étudiants



dont le séjour obligatoire est inférieur à 3 mois consécutifs par le Directeur Général des Services

Certains étudiants, du fait de la délibération prise précédemment au CA, ne pouvaient recevoir d'aide UL (incompatibilité avec l'aide ERASMUS) mais pas non plus d'ERASMUS (durée de séjour trop courte). Cette délibération corrige ce problème.

Vote : unanimité pour.

29. Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université de LA HAVANE (Cuba)

Le Président informe le conseil que l'Etat nous a sollicité pour collaborer avec Cuba.

Vote : unanimité pour.

30. Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université Agricole de SHANDONG (Chine)

Le Président précise que deux domaines sont principalement concernés par cet accord cadre : les matériaux et l'agriculture.

Un administrateur demande pourquoi, si on accueille des doctorants chinois, il faut établir une convention. Quel est donc l'intérêt des conventions cadres ?

Le Président répond qu'elles couvrent déjà un certain nombre de domaines, donc dans une convention particulière il n'est pas nécessaire d'évoquer les points déjà traités dans la convention cadre. S'il y a de l'argent en jeu, il faut de toute façon une convention d'application.

Vote : unanimité pour.

30bis. Convention cadre de coopération internationale entre l'Académie de Nancy Metz, l'UL pour le compte de l'ESPE et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du Luxembourg

Le Président précise que dans le cadre des conventions entre la France et le Luxembourg, un certain nombre de conventions de coopérations sont à signer. Cela concerne l'UL et plus particulièrement l'ESPE, et le Ministère de l'Education Nationale du Luxembourg qui possède une école de formation des enseignants dont le périmètre est proche de celui de notre ESPE.

Vote : unanimité pour.

Legs

31. Legs de Mme Lucie Andrée TARDY en numéraire pour un montant de 1 000 € (mille) au profit de la Faculté de Médecin et plus particulièrement de l'Ecole de Chirurgie dans le cadre de la recherche en cardiologie

Vote : unanimité pour.

Fin du CA à 16h15

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS

